

## FORMULAIRE D'AUTORISATION | NUMÉROS EXISTANTS

### Approbation des frais d'itinérance internationale

*Tout utilisateur d'un organisme membre du regroupement qui souhaite faire approuver l'utilisation d'un ou plusieurs appareils mobiles à l'extérieur du Canada, c'est-à-dire en itinérance internationale, doit remplir le présent formulaire et le faire signer par le responsable autorisé de l'organisme membre inscrit au contrat. Ce formulaire confirme que l'organisme membre inscrit au contrat accepte de débloquer l'itinérance internationale et d'assumer les frais qui auront été autorisés. Dans la section « Numéro(s) autorisé(s) », le demandeur doit s'assurer de fournir le(s) numéro(s) qui auront accès à l'itinérance internationale et de les faire approuver. Ensuite, représentant désigné de l'organisme membre inscrit au contrat doit signer le présent formulaire et le joindre dernière avec sa demande d'exécution.*

#### SECTION 1 | IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Organisme membre du regroupement : \_\_\_\_\_

Nom du demandeur de l'organisme : \_\_\_\_\_

Prénom du demandeur autorisé de l'organisme : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse d'expédition complète : \_\_\_\_\_

Courriel du demandeur de l'organisme : \_\_\_\_\_

#### NUMÉRO(S) AUTORISÉ(S) | EXISTANT(S)


#### SECTION 2 | SIGNATURE DU REPRESENTANT DESIGNE DE L'ORGANISME

Nom du représentant désigné de l'organisme : \_\_\_\_\_

(EN LETTRES MOULÉES)

Signature du représentant désigné de l'organisme : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



## Information et procédure en cas d'alerte relative à l'utilisation

*Chers clients de TELUS et membres du Centre de services partagés du Québec, voici d'importantes informations que vous devez connaître et maîtriser concernant l'utilisation de vos unités mobiles en itinérance internationale (à l'extérieur du Canada) :*

*Veillez prendre note que les appels, les textos et la consommation de données seront bloqués par défaut à l'extérieur du CANADA.*

### *Activation des fonctionnalités d'itinérance internationale sur les appareils mobiles*

- ◆ *Dans l'éventualité où l'organisme désire que certains de ses utilisateurs aient accès aux fonctions relatives à l'itinérance internationale, l'organisme doit obligatoirement inscrire le numéro de téléphone (lorsque connu) ou le nom de l'utilisateur lorsque le numéro de téléphone est inconnu (nouveau numéro) dans le formulaire « Formulaire 2 6 4 2\_Autorisation\_Itinérance internationale » de TELUS.*

*Pour ce faire, l'organisme devra fournir, lors de l'activation des lignes, le formulaire susmentionné dûment rempli et le joindre dans la demande au portail ou avec son formulaire de commande en lot.*

- ◆ *Pour les lignes déjà opérationnelles, veuillez faire la demande au portail et joindre le formulaire dûment rempli.*
- ✓ *Veillez prendre note que sans cette lettre, le blocage sera effectif sur les nouvelles activations.*

### *Alerte relative à l'utilisation de votre appareil à l'extérieur du Canada*

*Une fois la fonction itinérance internationale débloquée sur la ligne de l'utilisateur, voici un exemple d'alertes que ce dernier pourrait recevoir lors de ses déplacements à l'étranger :*

- ◆ *Une première alerte « SMS » et le blocage automatique des appels, des textos et de la consommation de données sur l'appareil surviendront lorsque l'utilisateur aura atteint 100 \$ d'utilisation. Par la suite, la même alerte (ainsi que le blocage automatique) se manifestera pour chaque tranche subséquente de 200 \$ d'utilisation franchie (soit à 300 \$, à 500 \$, à 700 \$, etc.).*
- ◆ *Une fois l'alerte « SMS » reçue, il sera possible de débloquer l'appareil. Pour ce faire, l'utilisateur devra répondre « OUI » à chacune des alertes « SMS » lui demandant l'autorisation. Sans cette approbation de l'utilisateur, l'appareil demeurera bloqué en itinérance internationale.*

*Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'équipe support CSPQ :*

[cspq.contratmobilite@telus.com](mailto:cspq.contratmobilite@telus.com)

1-855-330-2777